

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n° 14-2019

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	07/03/2019
Présents	17
Absents	6
Procurations	1
Votants	18

Par suite d'une convocation en date du sept mars deux mille dix-neuf, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le **quatorze mars deux mille dix-neuf à vingt heures trente**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, CAMOU Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, BIARD Ludovic, SAINT MARTIN Jean, PEISER Jean-Luc, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Procurations : BAJAN Andrée à Jean SAINT MARTIN.

Absents : LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, BAJAN Andrée.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Affectation du résultat 2018

- ✓ Après avoir entendu le compte administratif 2018,
- ✓ Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2018,
- ✓ Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants, exprimés en euros :

	Résultat CA 2017	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2018	RAR	Solde des Restes à Réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat (besoin de financement)
INVESTISSEMENT	- 49 133,54 €		-385 032,77 €	453 214,57 € 331 770,85 €	-121 443,72 €	-555 610,03 €
FONCTIONNEMENT	1 121 735,68 €	545 575,12 €				984 995,27 €

- ✓ Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31.12.2018	984 995,27 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	555 610,03 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	429 385,24 €
Total affecté au C/1068	555 610,03 €

- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



1^{er} Adjoint délégué aux Finances
 Nicole QUILLIEN
 Suppléant de M^{me} Le Maire

Pierre GARCIA

